CERTIFICAT PEB

Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20260602016626
Établi le : 02/06/2026
Validité maximale : 02/06/2036

Wallonie

Logement certifié

Rue : Place Albert 1er n° : 4 boîte : 0004

CP : 7140 Localité : Morlanwelz-Mariemont

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Inconnue

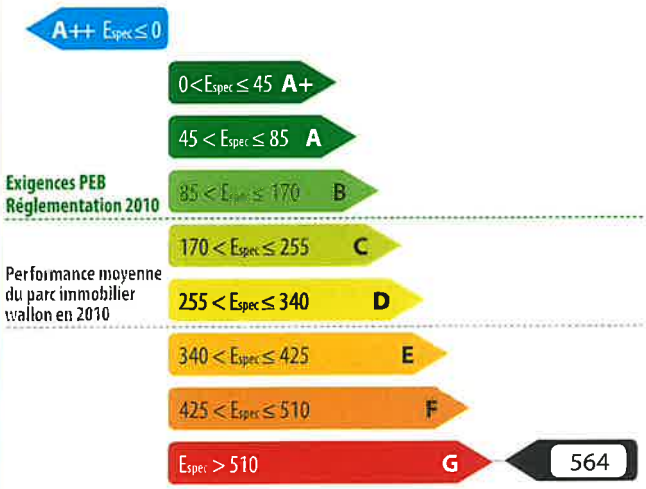


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ..... **43 888 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : ..... **78 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : ..... **564 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

excessifs | élevés | moyens | faibles | minimes

Performance des installations de chauffage

médiocre | insuffisante | satisfaisante | bonne | excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre | insuffisante | satisfaisante | bonne | excellente

Système de ventilation

absent | très partiel | partiel | incomplet | complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. | sol. photovolt. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00027

Nom / Prénom : Chardome Geoffroy
Adresse : Rue Chevesne
n° : 77
CP : 6542 Localité : Sars-La Buissière
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.6.

Digitally signed by Geoffroy Chardome (Signature)
Date: 2026.06.02 14:13:50 CEST
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.
Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Ensemble de l'appartement situé au 4ème étage boîte 4.

Le volume protégé de ce logement est de **233 m³**

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO_2 (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de **78 m²**

Rapport partiel

Les installations suivantes sont communes à plusieurs logements.

- ☑ chauffage
- ☑ eau chaude sanitaire
- ☑ ventilation
- ☐ solaire thermique
- ☐ solaire photovoltaïque

Dès lors, certaines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du rapport partiel : 20241006001447 Validité maximale : 06/10/2034

Adresse principale du bien : Rue Raoul Warocqué 59 7140 Morlanwelz-Mariemont

Celui-ci a été établi par : KERMER Nicolas n° CERTIF-P2-01280